



LYON, LE 11 février 2013
NOS RÉF. AC/CR
CONTACT Colonel Alain COLLOT
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 50
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57
COURRIEL alain.collot@sdis69.fr

**NOTE DE SERVICE N° 2013-015
(diffusion générale)**

Régime de travail des SPP

Le tribunal administratif de Lyon, à la demande d'une organisation syndicale, a enjoint le SDIS, par jugement du 29 février 2012, de prendre une nouvelle délibération relative au régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels logés en casernement.

Par délibération en date du 25 juin 2012, le conseil d'administration du SDIS a précisé que le temps de présence annuel, en tenant compte des 5 semaines de congés annuels, devait être plafonné à 2 256 heures.

Le SDIS a cependant fait appel de ce jugement. La cour administrative d'appel de Lyon a confirmé le jugement du tribunal administratif de Lyon le 8 janvier 2013.

Parallèlement, la Commission européenne, saisie d'une plainte d'une organisation syndicale dirigée contre le régime d'équivalence défini par le décret n° 2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels, a mis la France en demeure de se mettre en conformité avec la directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail sous deux mois.

Au vu de ce nouvel environnement juridique, le plafond des 2 256 heures s'appliquera dès 2013 à tous les sapeurs-pompiers professionnels pour l'ensemble des activités salariées rémunérées par le SDIS.

SIGNALÉ

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental



DIFFUSION GENERALE

N° 2013/08 ■ 12 février 2013



Les documents contenus dans cette diffusion générale permettent aux cadres et aux agents de partager l'information au sein du SDIS. La hiérarchie des casernements, groupements et directions a comme obligation de service de diffuser cette information et de prendre toute disposition pour que les agents puissent avoir accès à ces documents, dans les meilleurs délais.

En parallèle, la diffusion générale est distribuée sous forme électronique aux membres du comité de direction, aux chefs de CADIM et à toutes les boîtes de continuité des directions et groupements.

Destinataires *(version papier)* ↓

■
 S. DELAIGUE
 B. KAISER

■
 JM. LEAL
 L. CHABERT
 JJ. VILLARD
 C. NEYRET
 Gilles FROMENT
 A. GIRY

■
 V. GUILLOT
 C. BOUCHÉ (Villefranche/Saône)
 P. PRÉVOST (St Georges/ Belleville)

M. PEYRARD (Givors)
 C. GUILLOT (L'Arbresle)

P. MEYGRET (groupement sud-est)
 G. CATTIN (Feyzin)
 C. CHAMAGNE (Pierre-Bénite)
 L. BÉROARD (Ste Foy/Francheville)

J. BELLERET (groupement est)
 JP. DUARTE (Villeurbanne La Doua)
 L. MEUNIER (Meysieu / Décines)
 G. FARRUGIA (Genas / Chassieu)

D. QUESSU (groupement centre-nord)
 B. PERRIER (Genay / Neuville)
 P. PACHE (Rillieux)

E. VERGEAT (Lyon Duchère)
 JY ARBEZ (Tassin)

C. FILI (groupement centre)
 S. PONTET (Lyon Confluence)

■
 A. COLLOT
 J. GREGOIRE
 G. ACHARD
 JP. ESCASSUT
 D. DREVET

■
 J.G. DAMIZET

■
 S. SANAEI

■
 E. COLLOT
 T. RAJOT
 L. EMPEREUR
 JP. CHARBON

■
 S. MOLLARD-CHAUMETTE

■
 G. VERICHON (UD)

↓ Objet

Note de service n° 2013-015 du 11 février 2013 relative au régime de travail des sapeurs-pompiers professionnels

De : GCCAR

Envoyé : mardi 12 février 2013 15:11

À : ##tout COMITE DIRECTION; ARBEZ Jean-Yves; BEROARD Laurent; CASC69; CATTIN Guy; CHAMAGNE Christophe; CTA CODIS; DAF; DGT; DMM; DPOS; DRH; DUARTE Jean-Pierre; FARRUGIA Georges; GACR; GAIHS; GAJAM; GBAT; GC; GCCAR; GCI; GCN; GCO; GDECI; GDV; GE; GFIN; GFOR; GGEC; GIRAUD Alain; GLOG; GN; GOCS; GPREV; GRAC; GSE; GSI; GSO; GUILLOT Christophe; MEUNIER Laurent; MORELLI Daniel; PACHE Pascal; PERRIER Bruno; PEYRARD Mickaël; PONTET Sébastien; PREVOST Patrick; SSSM
Objet : Diffusion générale n° 2013-08

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint la diffusion générale n° 2013/08 du 12 février 2013.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Yolande COLLOT

Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Groupement communication, courrier et affaires réservées

Tél : [04 72 84 37 03](tel:0472843703)

Fax : [04 72 84 37 07](tel:0472843707)

yolande.collot@sdis69.fr

...



Diffusion générale n° 8.pdf

60 Ko [Afficher](#) [Télécharger](#)